

AFFICHÉ
LE 21.12.2023.



La Semaco versera à la ville d'Ozoir-la-Ferrière, au titre de la redevance forfaitaire annuelle la somme de 500 € (cinq cents euros), dans le cadre de la délégation de service public du marché d'approvisionnement d'Ozoir-la-Ferrière. Et 50% des sommes excédant la prévision de résultat brut annuel d'exploitation figurant au compte d'exploitation prévisionnel.

REÇU EN PREFECTURE
le 20/12/2023
Application agréée E-legalite.com
99_DE-077-217703503-20231214-DEL18_410_2